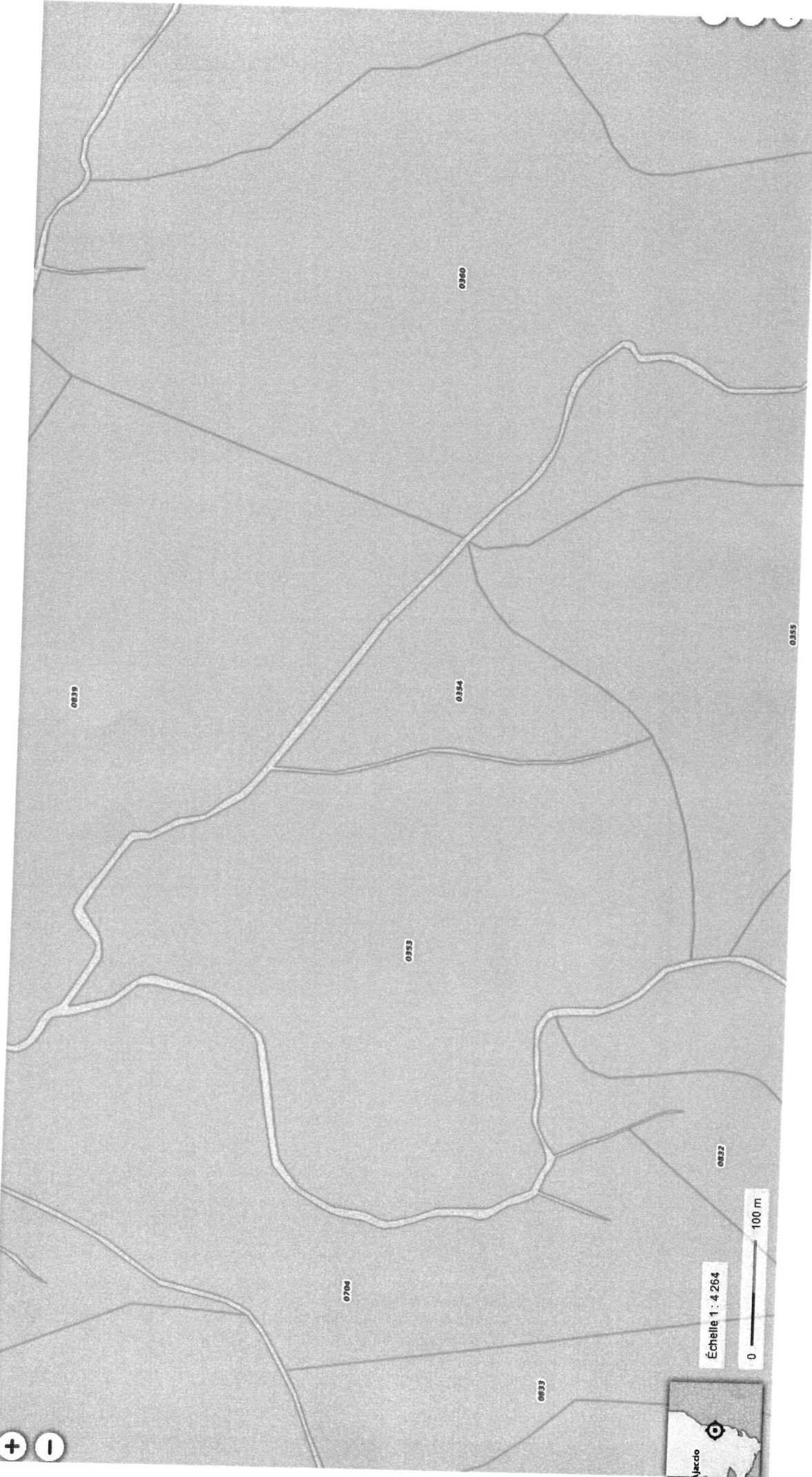


Parcelle : SARI SOLENZARA – E 353



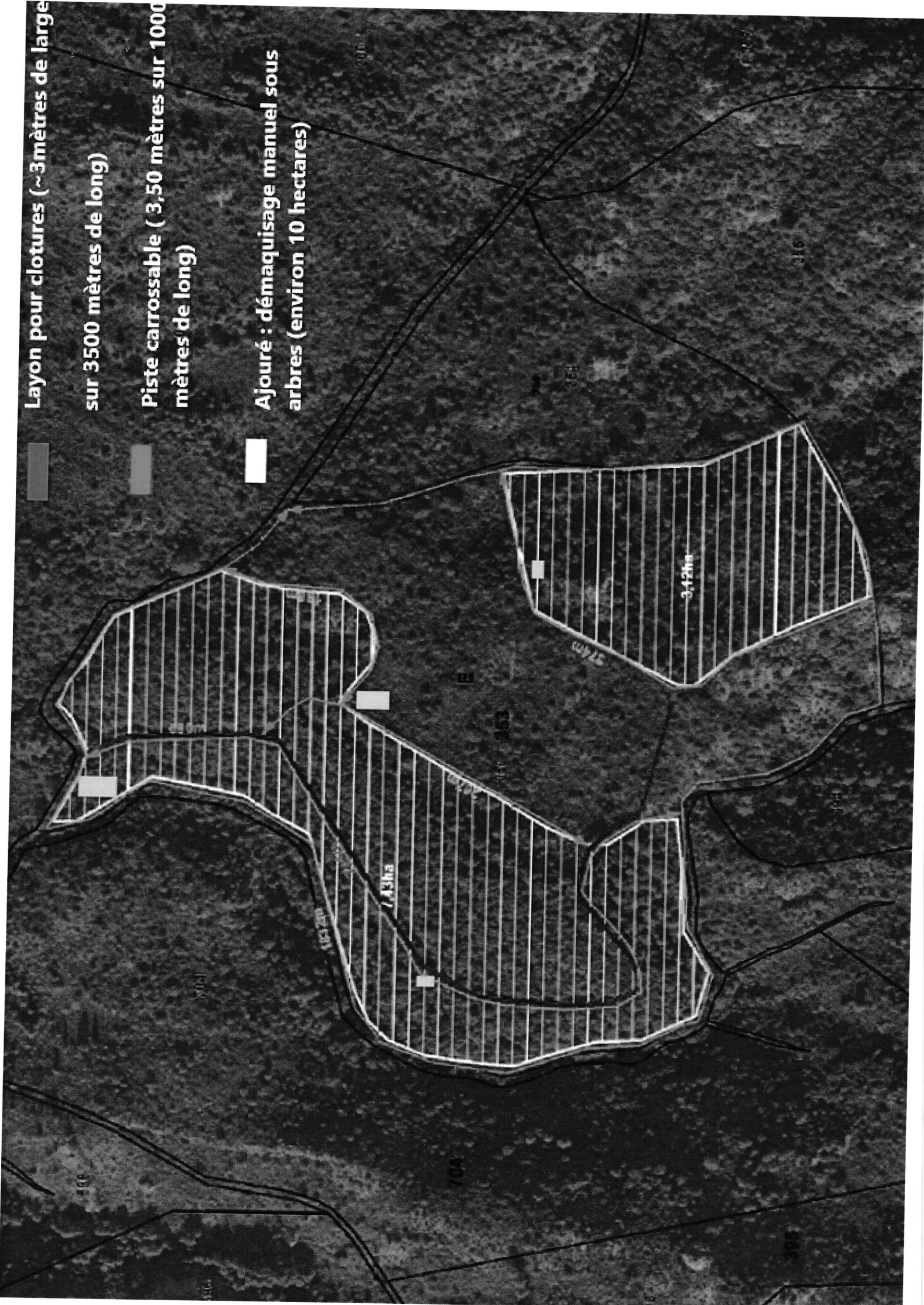
Échelle 1 : 4 264



Layon pour clotures (~3mètres de large sur 3500 mètres de long)

Piste carrossable (3,50 mètres sur 1000 mètres de long)

Ajourné : démaquillage manuel sous arbres (environ 10 hectares)



**Département de la Corse du Sud**  
**MAIRIE DE SARI-SOLENZARA**

**ATTESTATION**

Le Maire de SARI-SOLENZARA, soussigné certifie, que par délibération du Conseil Municipal n° 13/2016 en date du 31 mars 2016, la Commune de Sari-Solenzara a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

La révision du PLU de la Commune de Sari-Solenzara, permettra l'installation de Monsieur Jean-Dominique MAGGIANI, futur éleveur porcin, inscrit dans le parcours Jeunes Agriculteurs, titulaire d'un bail à ferme sur la parcelle E 353.

Par conséquent, j'atteste sur l'honneur que la parcelle E 353, actuellement classé en zone Naturelle (N) fera l'objet d'une demande de reclassement en zone Agricole (A) afin que les permis de construire relatifs à ses bâtiments, nécessaires à son exploitation agricole, à savoir sa porcherie et son atelier de transformation, puissent être instruits, et qu'en cas d'obtention de ceux-ci, il puisse bénéficier des aides à l'installation de l'ODARC en temps et en heure.

En foi de quoi, nous avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en Mairie de SARI-SOLENZARA, le 27 avril 2020.

P/ Le Maire



Parcelle : SARI SOLENZARA – E 353

